



GRAND CONSEIL

## **Simple question - 23\_QUE\_40 - Olivier Petermann et consorts - Combien de meutes de loups à l'avenir dans le Jura vaudois**

### Texte déposé :

Suite à l'adoption de la révision de la Loi Fédérale sur la Chasse, LChP, en fin d'année dernière par les Chambres fédérales, une entrée en vigueur du volet « grands prédateurs » de cette révision est envisagée au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Dans ce cadre-là, l'une des mesures prévues est une gestion de la présence du loup, couplant la protection des troupeaux à des mesures de régulations, par grande région avec, pour chacune d'elles, la définition d'une valeur seuil pour les meutes de loup. L'une de ces grandes régions sera l'Arc jurassien dans son ensemble (une dizaine de cantons allant de Genève à l'Argovie). Cette région compte aujourd'hui trois meutes avérées sur sol suisse – ainsi qu'une supplémentaire dans la région frontalière de Jougne. Or, toutes ces meutes sont situées dans le Jura vaudois.

Ma question est ainsi la suivante :

·A terme et en accord avec la future OChP révisée, combien de meutes de loup le canton envisage-t-il de définir pour l'ensemble du Jura vaudois, tout en y permettant le maintien de l'économie alpestre dans son ampleur actuelle ?

### Conclusion :

### Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Anne-Lise Rime (PLR)
3. Florence Gross (PLR)
4. John Desmeules (PLR)
5. Loïc Bardet (PLR)
6. Pierre-François Mottier (PLR)